

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-22**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 11

OBJET : **MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE RELATIF A LA REHABILITATION DU
BATIMENT SITUE 46 RUE DE LA MORAINÉ (ancien commerce)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAV**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, MM. ABADIE Frédéric, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVER Christelle, M. PLOCH Romain

Absents : M. THIMONIER Franck (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), Mme CORNET Sophie, M. BERCIMUELLE Laurent (*pouvoir à Sébastien DESSERTINE*), Mmes LONGEARD Gaëlle (*pouvoir à Christine FASSINOT*), BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle.

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération de réhabilitation du bâtiment communal situé 46 rue de la Moraine, inscrite au budget primitif 2025 et comprenant :

- la réhabilitation de l'épicerie communale (*ancienne boulangerie*),
- la création d'un espace dédié aux jeunes du village (*niveau bas*),
- le réaménagement des espaces extérieurs (*parking et espaces verts*) en partie basse du terrain.

La consultation des entreprises a été lancée, selon la procédure adaptée, en vue de la passation d'un marché global de performance. Ainsi, l'article L 2171-3 du code de la commande publique dispose : « *Le marché global de performance associe l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Ces objectifs sont définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Le marché global de performance comporte des engagements de performance mesurables.* »

Ce marché, comprenant une part de conception, a reçu une seule réponse : **SARL AEA Architecte Constructeur** (58 rue de la République 38550 Le-Péage-de-Roussillon). Après examen, cette candidature a été acceptée, en présence de capacités techniques et professionnelles suffisantes pour assurer les missions découlant de ce marché global de performance. Le montant de l'offre s'élève à **465 000,00 € HT**, soit un dépassement de 12,05 % de l'estimation initiale. Après analyse du mémoire technique et évaluation selon les critères d'attribution, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise **AEA Architecte Constructeur**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte l'offre précitée pour un montant de 465 000,00 € HT, soit 558 000,00 € TTC,**
- **autorise la signature du marché global de performance correspondant et tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 16 octobre 2025

Le Maire,



Alain CAUQUIL